

## **PROCES-VERBAL**

**de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de BOBST GROUP SA tenue le  
mardi 30 2021 à 17h00  
auprès de Bobst Group SA  
CH-1031 Mex**

M. Alain Guttmann, Président du Conseil d'administration, souhaite la bienvenue et ouvre l'Assemblée générale ordinaire.

Au vu des circonstances dues à la pandémie, cette l'Assemblée se tient de façon restreinte, conformément aux mesures édictées par le Conseil fédéral.

M. Lorenz Gross, secrétaire du Conseil d'administration, tient le procès-verbal de l'Assemblée.

Le représentant indépendant est, conformément à l'article 689c du Code suisse des obligations, Ofisa SA (ch. des Charmettes 7, 1002 Lausanne), représenté par Me Alexandre Pradervand.

Le Président désigne M. Philippe Miauton comme scrutateur.

Le Président constate ensuite :

- que l'Assemblée a été convoquée conformément aux statuts et à l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus, avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport de gestion, ainsi que des comptes de la société et du Groupe pour l'exercice 2020
2. Décharge au Conseil d'administration
3. Décision sur la répartition du bénéfice disponible au 31 décembre 2020 et distribution d'un dividende
4. Réélections au Conseil d'administration
5. Réélection du Comité de rémunération et de nomination
6. Approbation des rémunérations
7. Réélection de l'organe de révision
8. Réélection du représentant indépendant

- La présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions statutaires, par publication dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce du 5 mars 2021.

- que le rapport de gestion a été mis à disposition au siège de la société à partir du 26 février 2021 et a également été envoyé au domicile des actionnaires qui en ont fait la demande ;

- que l'organe de révision est représenté par Mme Corinne Pointet de la société PricewaterhouseCoopers SA.

Aucun actionnaire n'a fait valoir, dans le délai et selon la forme prescrite par les statuts, le droit de faire inscrire un point à l'ordre du jour.

Toutes les formalités exigées par la loi et les statuts étant accomplies, l'Assemblée se trouve dès lors régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Le secrétaire communique à l'Assemblée que les actionnaires représentés par le représentant indépendant sont au nombre de 1 510 et représentent 12 354 920 droits de vote, ce qui correspond à 85.59% du total des droits de vote inscrits au registre des actions à et 74.79% du capital-actions.

Les actions de la société sont toutes des actions nominatives avec une valeur nominale CHF 1.–.

Le Président rappelle que l'article vingt (20) des statuts de la société stipule que l'Assemblée prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées et précise que pour chaque point de l'ordre du jour, Maître Pradervand, qui représente la société OFISA SA comme représentante indépendante, annoncera à voix haute le nombre de "oui", de "non" et d'abstentions découlant des instructions des actionnaires qui se font représenter par le représentant indépendant.

Cette année exceptionnellement, l'unique possibilité pour les actionnaires de soumettre leurs votes était de transmettre les instructions de vote par l'intermédiaire du représentant indépendant, ceci conformément à l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus.

## **1. Approbation du rapport de gestion ainsi que des comptes de la société et du Groupe pour l'exercice 2020**

Mme Corinne Pointet intervient pour la société PricewaterhouseCoopers SA et précise que les réviseurs n'ont aucun commentaire à rajouter.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale approuve le rapport de gestion ainsi que les comptes de la société et du Groupe pour l'exercice 2020. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

12 284 103	Oui
8 674	Non
62 006	Abstentions

Cette résolution est adoptée à une large majorité.

## **2. Décharge au Conseil d'administration**

Le Président ouvre la discussion, en rappelant que selon l'article 695 du code des obligations, les personnes qui ont coopéré à la gestion des affaires de la société ne peuvent prendre part aux décisions concernant la décharge.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale donne décharge aux membres du Conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice 2020. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

12 242 378	Oui
19 527	Non
64 282	Abstentions

Cette résolution est adoptée à une large majorité.

Le Président confirme que les personnes chargées de la gestion et les membres du Conseil n'ont pas participé au vote.

## **3. Décision sur la répartition du bénéfice disponible au 31 décembre 2020 et distribution d'un dividende**

Le Conseil d'administration propose de ne pas verser de dividende.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale décide de ne pas verser de dividende et de reporter comme solde un montant de CHF 346 839 925.55 »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

12 320 188	Oui
53 748	Non
70 847	Abstentions

Cette résolution est approuvée à une large majorité.

#### **4. Réélections au Conseil d'administration**

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Alain Guttmann comme membre du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

12 267 012	Oui
23 264	Non
64 507	Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

Le Président soumet ensuite à l'Assemblée la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Thierry de Kalbermatten comme membre du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

11 970 989	Oui
317 883	Non
65 911	Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Gian-Luca Bona comme membre du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

11 100 576	Oui
------------	-----

1 191 678	Non
62 529	Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Jürgen Brandt comme membre du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

12 277 477	Oui
15 660	Non
61 646	Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Philip Mosimann comme membre du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

12 267 424	Oui
26 487	Non
60 672	Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Alain Guttman comme Président du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

12 258 153	Oui
26 387	Non
70 243	Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

## **5. Réélection du Comité de rémunération et de nomination**

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Gian-Luca Bona comme membre du Comité de rémunération et de nomination de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

10 433 312	Oui
1 854 782	Non
66 689	Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Thierry de Kalbermatten comme membre du comité de rémunération et de nomination de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

10 979 875	Oui
1 306 307	Non
68 601	Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

## **6. Approbation des rémunérations**

Approbation de la rémunération pour le Conseil d'administration

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale décide d'approuver la rémunération pour le Conseil d'administration pour la période allant de la fin de cette Assemblée jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2022, à savoir un montant global maximal de CHF 1 600 000. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

11 856 451	Oui
------------	-----

421 530	Non
76 702	Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

Approbation de la rémunération pour le Comité exécutif du Groupe pour l'exercice comptable 2022 :

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale décide d'approuver la rémunération pour le Comité exécutif du Groupe pour l'exercice comptable 2022, à savoir un montant global maximal de CHF 7 000 000. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

10 912 624	Oui
1 362 276	Non
79 783	Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

## **7. Réélection de l'organe de révision**

Le Conseil d'administration propose de désigner comme organe de révision la société PricewaterhouseCoopers SA pour l'année 2021.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale désigne la société PricewaterhouseCoopers SA comme organe de révision pour l'année 2021. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

12 270 511	Oui
28 271	Non
56 001	Abstentions

La résolution est approuvée à une large majorité.

## **8. Réélection du représentant indépendant**

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale désigne la société Ofisa SA à Lausanne comme représentante indépendante jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

12 290 920	Oui
3 776	Non
59 987	Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

Au terme des délibérations, le Président remercie les actionnaires de leur soutien et informe que la prochaine Assemblée générale ordinaire aura lieu le 30 mars 2022.

Le Président lève la séance à 17h14.

Le Président :

Le Secrétaire :